

doivent être au fait de la chose et doivent être priés de voter, car je ne serais pas surpris si l'année prochaine quelques honorables sénateurs, qui n'auraient pas été présents à la séance, ne viendraient pas dire : "Si j'avais été présent, j'aurais voté contre", ne viendraient pas parler bien haut de dignité. Quelques personnes peuvent considérer cela comme dérogatoire à l'honneur. Cela peut paraître ainsi. Je ne vois pas cela du même oeil ; mais quand vous considérez les rapports que la compagnie a avec le Sénat et les services que lui rendent le Sénat et la Chambre des communes vous êtes obligés de dire que nous ne faisons là rien qui ressemble à l'accaparement de l'argent des autres. J'ajouterai un mot relativement à la Chambre des communes. Si la Chambre a adopté cet article de bonne foi, unanimement, sans la moindre objection, comme on me l'a dit, pourquoi essaierions-nous de jeter sur elle du discrédit ? Pourquoi devrions-nous dire par nos actes que sa conduite n'a pas été digne, honorable et juste ? A quelle conclusion devons-nous en venir inévitablement ? Si nous croyons que cela est une faute, nous devons dire qu'elle l'a commise, et je dis, moi, que l'indemnité de route doit être abolie. Je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet. Je sais parfaitement que le montant n'est pas considérable ; mais les sénateurs qui résident à la Colombie Anglaise et dans les provinces maritimes reçoivent un montant considérable, comme indemnité de route, et le sacrifice personnel qu'ils font, au point de vue du confort, justifie amplement la maigre pitance qu'ils reçoivent.

Je voudrais que les membres du parlement dans notre pays ne reçussent aucun traitement et aucune indemnité de route. Vous verriez alors combien d'hommes honorables et justes viendraient ici donner leurs services gratuitement. Je ne pense pas que le montant soit pris sérieusement en considération. Tout homme qui vient ici pour remplir son devoir le fait honorablement et consciencieusement. Je dis que certains hommes qui font du bruit à ce sujet honorent peu souvent la Chambre de leur présence ; je dis aussi que ceux qui viennent ici et consacrent tout leur temps à la besogne méritent certainement de recevoir le petit montant qui leur est payé. Je ne connais pas un autre parlement dont les membres reçoivent

une pareille indemnité. Vous pourriez objecter à l'indemnité parlementaire aussi bien qu'à l'indemnité de route, parce que si vous rejetez l'une vous pouvez aller plus loin et rejeter l'autre. J'espère que quelques-uns des sénateurs vont s'unir et envoyer à tous les membres de cette Chambre une circulaire leur demandant d'exprimer honnêtement leur opinion sur le sujet, et si la majorité décide de refuser ces permis de circulation gratuite, je m'engage, sur d'honneur, de les refuser, moi aussi.

L'honorable M. POIRIER : Il s'agit de savoir si nous devons voyager en vertu d'un droit ou en vertu d'une faveur. Dans l'état de choses actuel nous voyageons au moyen de permis de circulation gratuite. Il est inutile d'essayer de jeter de la poudre aux yeux et de parler d'honneur ou de honte. Je n'accorde à aucun de mes collègues ce privilège, à moins qu'il ne puisse démontrer qu'il paie ses frais de route. S'il le fait, je lui accorderai le privilège de récriminer, mais je suis loin d'admirer ceux qui posent à la vertu en proposant de voyager d'une manière qui, à mon avis, est moins digne que celle que la loi nous offre. Je comprends facilement pourquoi quelques-unes de ces compagnies s'opposent à cette législation. Aussi, pourquoi s'y opposent-elles ? Parce que nous sommes leurs obligés ; parce qu'elles tiennent ces permis de circulation sinon comme des pots de vin du moins comme quelque chose qui en approche. Je sais, honorables messieurs, que des compagnies ont retiré leurs permis de circulation gratuite parce que des membres du parlement avaient voté en comité contre leurs bills. Si la chose s'est faite une fois,—et des membres m'ont dit que ces permis leur avaient été refusés—je dis que nous ne devrions pas nous trouver dans cette position. Si les compagnies peuvent nous châtier, peuvent nous fouetter chaque fois que nous ne votons pas suivant leur désir, il est clair que l'octroi d'un permis de circulation gratuite est presque un acte de corruption. Dans mon humble opinion, nous devrions voyager en vertu d'un droit ou bien abolir les permis de circulation gratuite.

Je suis prêt à approuver l'une ou l'autre des propositions, mais je désapprouve les hommes qui reçoivent des faveurs et posent au désintéressement, se donnent pour des personnages plus honorables que ceux